

DECISION MUNICIPALE
N° D24-117

7-10

Objet : Demande de subvention auprès de la CAF pour financer pour moitié l'action « Social Truck » dans le cadre de l'axe prévention de la délinquance du CLSPD, pour l'année 2025.

• **Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 26° et L 2122-23 ;

VU la délibération DEL24-110 en date du 28 novembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent et notamment en son 26° de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des actions de prévention sur le territoire de la Ville, et notamment des actions « d'aller vers » dans le but de toucher le plus grand nombre et particulièrement les jeunes les plus éloignés des structures municipales,

CONSIDERANT que le Social Truck permet d'atteindre cet objectif en y adossant différentes thématiques de prévention et par son installation sur différents quartiers de la Ville,

CONSIDERANT que le montant de l'action s'élève à 3600€, et la constitution d'un dossier d'aide financière auprès de la CAF de la Haute-Garonne pour contribuer pour moitié à cette opération,

D É C I D E

ARTICLE UN : De valider la mise en œuvre de l'action « Social Truck » par le CLSPD.

ARTICLE DEUX : De solliciter l'aide de la CAF de Haute-Garonne pour financer pour moitié cette action, soit pour un montant de 1800€.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,
Le 9 décembre 2024

Le Maire,

Frédéric PARRE

Accusé de réception en préfecture
081-213105570-20241209-D24-117-AR
Date de télétransmission : 15/01/2025
Date de réception préfecture : 15/01/2025